

**OPTION C : « AMENAGEMENT »****Sujet : Maillages et découpages territoriaux : quels enjeux d'aménagement et de gouvernance en France ?**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

**QUESTION 1 (5 points)**

Quels sont les grands types de découpages territoriaux en France et en quoi reflètent-ils les principales logiques de l'organisation de l'espace ?

**QUESTION 2 (5 points)**

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quelles ont été les principales définitions de la notion de « région » en géographie ? Dans quelle mesure ces définitions sont-elles en adéquation avec les découpages administratifs actuels de l'espace français ?

**QUESTION 3 (5 points)**

Quels sont les principaux objectifs et enjeux des réformes territoriales mises en place depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle ?

**QUESTION 4 (5 points)**

En quoi les modifications de périmètres territoriaux sont-elles révélatrices de conflits d'usages et/ou de représentations de l'espace ?

**Liste des documents fournis**

**Document 1 : Maillages, zonages et échelons territoriaux en France** (8 documents : 6 cartes, 1 tableau, 1 schéma)

**1a : Le maillage communal et départemental en 2012.** Source : [www.cartesFrance.fr](http://www.cartesFrance.fr)

**1b : La carte des régions françaises après la réforme de 2015.** Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

**1c : Le maillage intercommunal dans le Grand Ouest en 2011.** Source : VYE Didier & JOUSSEAUME Valérie, 2014, « Des SIVOM aux communautés de communes ». In : MARGETIC Christine, BERMOND Michaël, JOUSSEAUME Valérie, MARIE Maxime (dir.), *Atlas des Campagnes de l'Ouest*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 90-91.

**1d : Le Zonage en Aire Urbaine (ZAU) de 2010 dans le Grand Ouest.** Source : JOUSSEAUME Valérie & BERMOND Michaël, 2014, « La disparition statistique de l'espace rural ». In : MARGETIC Christine, BERMOND Michaël, JOUSSEAUME Valérie, MARIE Maxime (dir.), *Atlas des Campagnes de l'Ouest*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 70-71

**1e : Le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romilly-sur-Andelle (Eure).** Source : site internet de la commune (<http://romilly-sur-andelle.com/index.html>).

**1f : Les 64 Zones de Sécurité Prioritaires en 2013.** Source : site internet du journal *Le Monde* ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). 13 mai 2013.

**1g : Projets de territoires transfrontaliers et Euro-Régions en 2012.** Source : Association Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) URL :

[http://www.espacefrontaliers.org/uploads/tx\\_tmswmotressources/map/Carte\\_MOT\\_territoires\\_2012.pdf](http://www.espacefrontaliers.org/uploads/tx_tmswmotressources/map/Carte_MOT_territoires_2012.pdf)

**1h : Échelons territoriaux et documents d'aménagement : le cas de la gestion des risques littoraux**

Source : Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP). URL :

<http://www.rolnp.fr/rolnp/index.php/ressources-et-travaux/ressources/128-these-publications-etc/186-dispositifs-sur-les-risques-littoraux>. Mise à jour le 5 décembre 2014.

**Document 2 : Les géographes et le découpage de l'espace** (5 documents : 1 double carte, 4 textes dont 1 comprenant une carte)

**2a : Régions naturelles et noms de pays.** Source : GALLOIS Lucien, 1908, *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne*. Paris : Colin, pp. 1-3

**2b : L'espace vécu.** Source : FRÉMONT Armand, 1974, « Recherches sur l'espace vécu ». *L'Espace Géographique*, n° 3, pp. 231-232. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/doc/spgeo\\_0046-2497\\_1974\\_num\\_3\\_3\\_1491](http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_1491)

**2c : L'espace fonctionnel.** Source : JUILLARD Étienne, 1962. « La région : essai de définition ». *Annales de Géographie*, tome 71, n°387, pp. 487- 489. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/docAsPDF/geo\\_0003-4010\\_1962\\_num\\_71\\_387\\_16260.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/geo_0003-4010_1962_num_71_387_16260.pdf)

**2d : Espace fonctionnel / espace uniforme.** Source : JUILLARD, Étienne, 1962. « La région : essai de définition ». *Annales de Géographie*, tome 71, n°387, pp. 490-491. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/docAsPDF/geo\\_0003-4010\\_1962\\_num\\_71\\_387\\_16260.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/geo_0003-4010_1962_num_71_387_16260.pdf)

**2e : Une France recomposée : huit cents pays, dix régions.** Source : LÉVY Jacques, ROMANY Thibault & MAÎTRE Ogier, 2014. Laboratoire CHÔROS, École polytechnique fédérale de Lausanne, 2014. [En ligne]. URL : <http://choros.epfl.ch/cms/lang/fr/pid/116338>

**Document 3 : Maillages territoriaux et dynamiques spatiales** (5 documents : 1 texte, 2 cartes, 1 graphique, 1 schéma)

**3a : Intercommunalité et « régimes urbains ».** Source : ESTÈBE Philippe, 2008, *Gouverner la ville mobile*. Paris, PUF, pp. 6-7

**3b : Les métropoles dans la nouvelle carte des régions françaises (2014-2016).** Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

**3c : Les systèmes urbains des nouvelles régions françaises.** Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

**3d : Positionnement des nouvelles régions françaises au sein de l'Union Européenne.** Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

**3e : Les impacts d'un Parc Naturel Régional sur les évolutions sociodémographiques de son espace rural.** Source : DESPONDS Didier, 2007, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions sociodémographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois* [En ligne], 202 | 2007/1, URL : <http://norois.revues.org/1620>.

**Document 4 : Les maillages territoriaux en débats** (6 documents : 4 textes, 1 carte, 1 photographie)

**4a : Paroles d'acteurs politiques.** Source : BENOIT Jean-Marc., BENOIT Philippe & PUCCI Daniel, 1998, *La France redécoupée*, Paris, Belin, p.73.

**4b : Le redécoupage des cantons de 2013 vu par un élu.** Source : Tribune publiée le 26 avril 2013 sur le site atlantico.fr.

**4c : Une nouvelle carte scolaire pour les collèges ?** Sources : Journal «Midi Libre » - 19 octobre 2015 (schéma) ; Journal du Dimanche – 10 janvier 2016 (article).

**4d : Le maillage complexe de la Communauté de Communes du Pays de Redon.** Source : REGHEZZA-ZITT Magali, 2013, « La France, une géographie en mouvement », *La documentation photographique*, n°8096, Paris, La documentation française.

**4e : Réforme territoriale : avis de décès de l'interterritorialité ?** Source : BÉHAR Daniel, ESTÈBE Philippe & VANIER Martin, 2014, « Réforme territoriale : avis de décès de l'interterritorialité ? », *Métropolitiques*. 13 juin 2014.

[En ligne]. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Reforme-territoriale-avis-de-deces.html>

**4f : Manifestation à Nantes pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne.** Source: [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr), 19 avril 2014. Extrait de BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

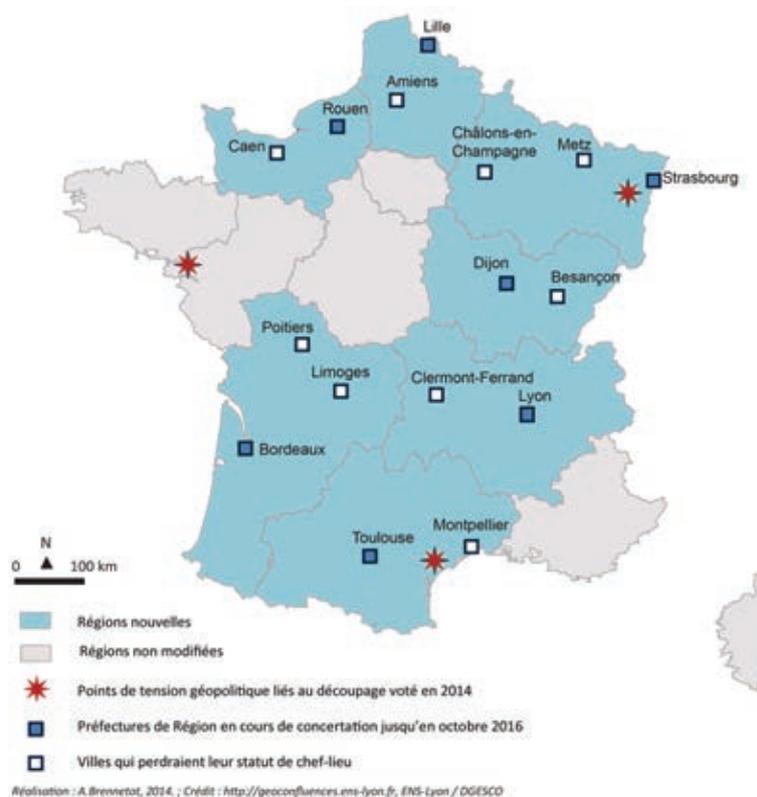
## Document 1 : Maillages, zonages et échelons territoriaux en France

### 1a : Le maillage communal et départemental en 2012



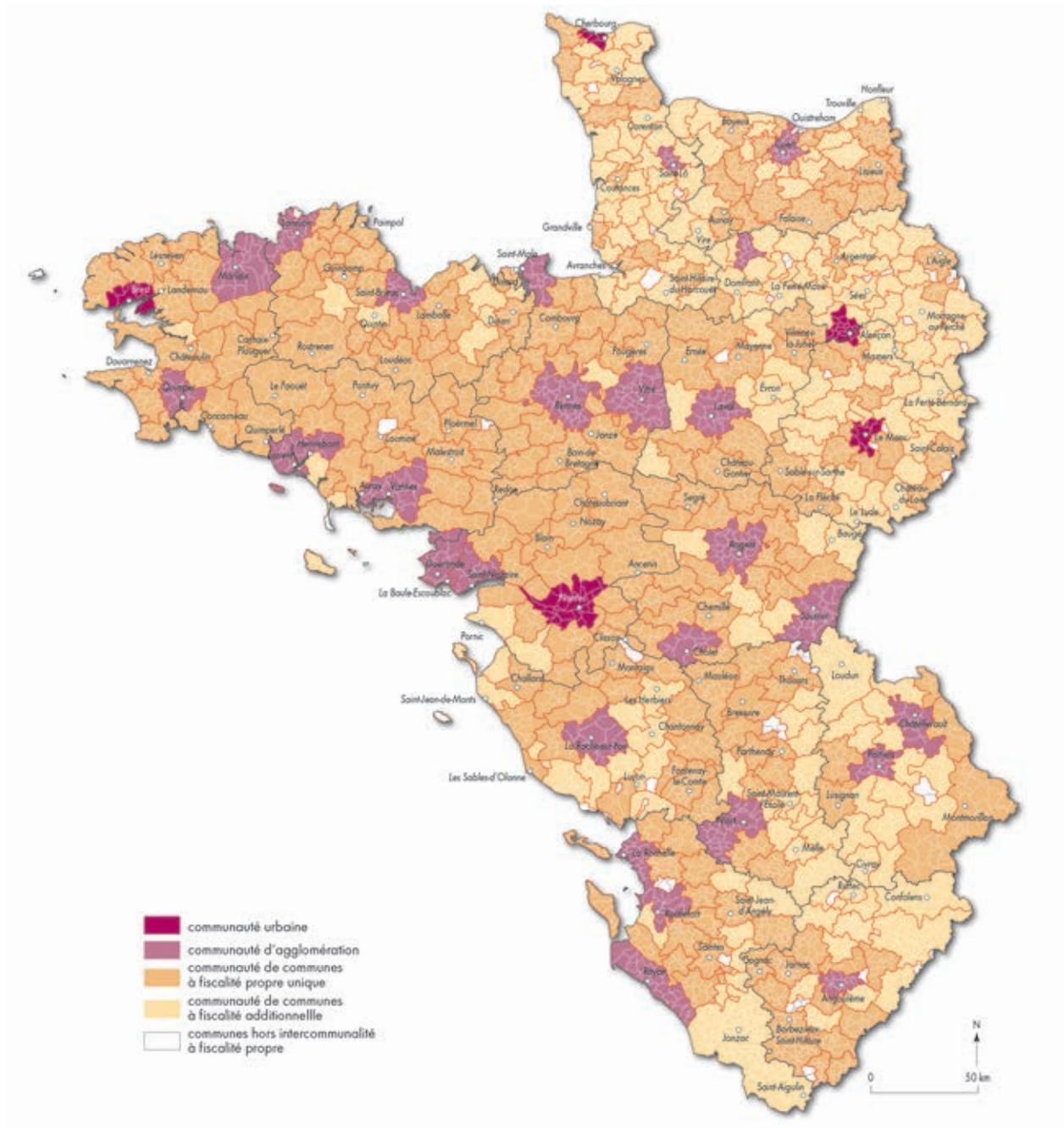
Source : [www.cartesFrance.fr](http://www.cartesFrance.fr)

### 1b : La carte des régions françaises après la réforme de 2015



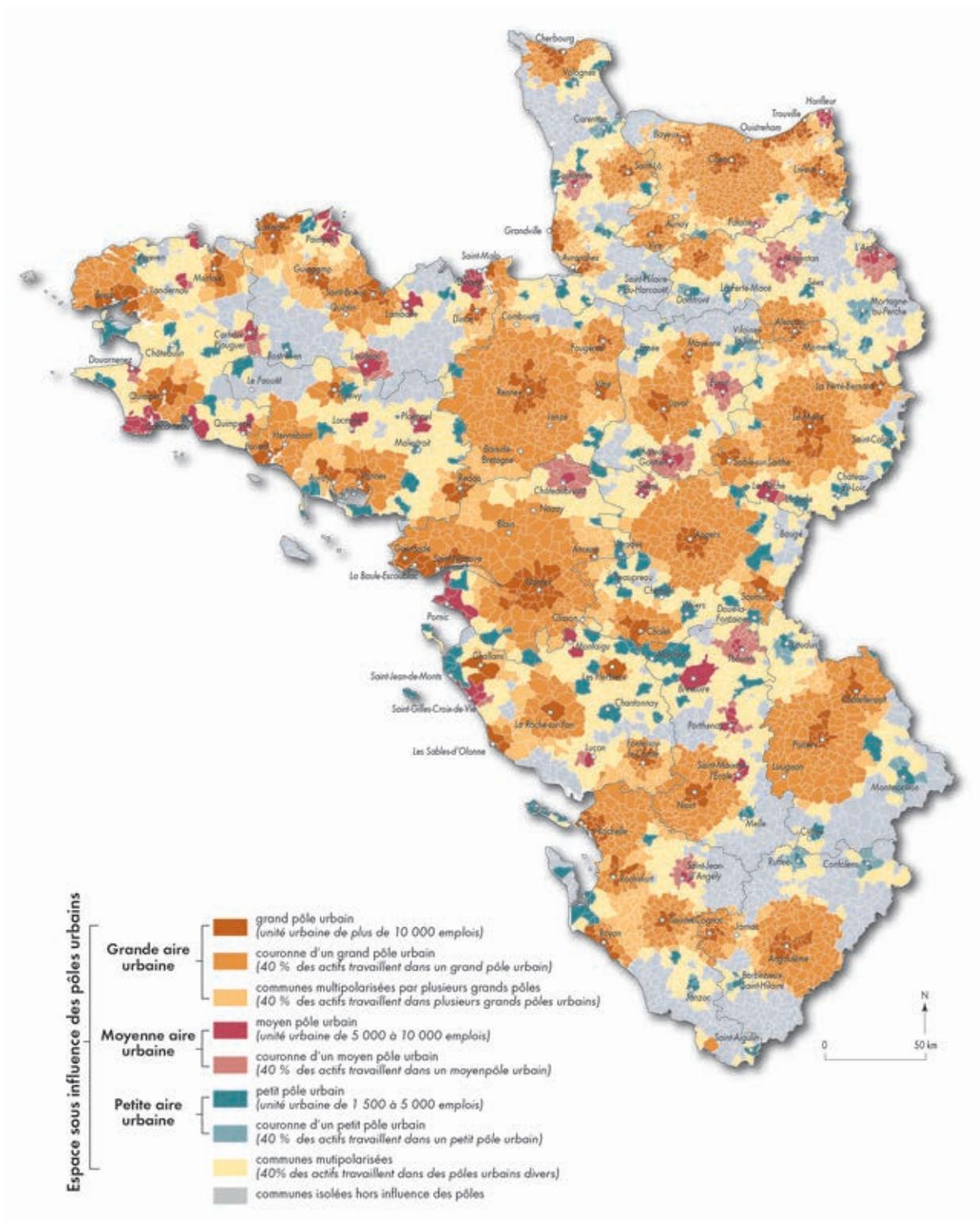
Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : [URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises)

## 1c : Le maillage intercommunal dans le Grand Ouest en 2011



Source : VYE Didier & JOUSSEAUME Valérie, 2014, « Des SIVOM aux communautés de communes ». In : MARGETIC Christine, BERMOND Michaël, JOUSSEAUME Valérie, MARIE Maxime (dir.), *Atlas des Campagnes de l'Ouest*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 90-91.

## 1d : Le Zonage en Aire Urbaine (ZAU) de 2010 dans le Grand Ouest



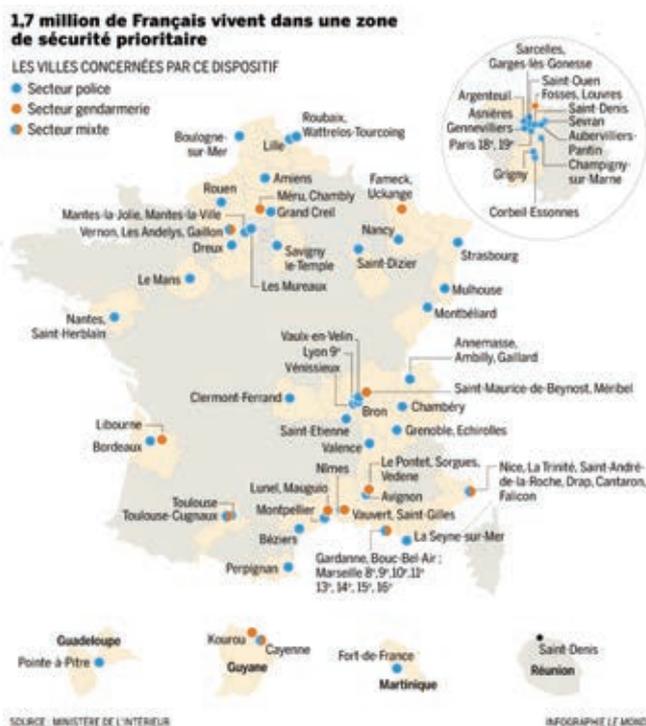
Source : JOUSSEAUME Valérie & BERMOND Michaël, 2014, « La disparition statistique de l'espace rural ». In : MARGETIC Christine, BERMOND Michaël, JOUSSEAUME Valérie, MARIE Maxime (dir.), *Atlas des Campagnes de l'Ouest*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 70-71.

1 e : Le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romilly-sur-Andelle (Eure) – 3100 habitants

2008 plan local d'urbanisme (PLU) ROMILLY/ANDELLE		
Légende	Définition	Exemple
UA	zone d'habitat de forte densité et d'activité d'accompagnement	rue St Georges
UB	zone d'habitat de moyenne densité	St Crespin
UBa	zone d'habitat de moyenne densité caractérisée par son architecture	la Moineaudière
UBi	zone d'habitat de moyenne densité <b>inondable</b>	rue Claude Monet
UBb	zone d'habitat de moyenne densité en assainissement autonome	Chemin du maconnais
UBbi	zone d'habitat de moyenne densité en assainissement autonome <b>inondable</b>	près du moulin Pouchet
UD	Zone urbaine d'équipements publics	?
UZ	Zone d'activités industrielles et artisanales	Gazfio-Briffault
UZr	Zone d'activités industrielles et artisanales insérée dans le tissu urbain	Vignon
UZi	Zone d'activités industrielles et artisanales réputée inondable	Berges-Blanchard
UZri	Zone d'activités industrielles et artisanales insérée dans le tissu urbain <b>inondable</b>	Moulin Pouchet Dosapro
AUA	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat densité forte	Le Moulin Cabot
AUB	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat densité moyenne	Gd Ruelle, Bergerie, Epinette
AUD	Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics	arrière Aragon Collège
AUZ	Zone d'urbanisation future à vocation industrielle, artisanale, tertiaire	Zone d'activités économiques
AUza	Zone d'urbanisation future à vocation artisanale, tertiaire	Zone d'activités économiques
Nhd	zone naturelle habitat diffus	quai gallais
NL	zone naturelle à vocation sportive	devant et arrière Mairie
N	Zone naturelle	La Côte des 2 amants
Ni	Zone naturelle inondable	Le fossé de la crotte
A	Zone de protection agricole	Les abords forêt Lonboël

Source : site internet de la commune (<http://romilly-sur-andelle.com/index.html>).

1f : Les 64 Zones de Sécurité Prioritaires en 2013



Source : site internet du Journal *Le Monde* ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). 13 mai 2013.

1g : Projets de territoires transfrontaliers et Euro-Régions en 2012



**Projets de territoires**

- Périmètre de projet de territoire transfrontalier urbain
- Périmètre de projet de territoire transfrontalier rural ou naturel protégé
- Périmètre de projet de territoire transfrontalier mixte (urbain ou rural)
- Périmètre de projet eurorégional

**Groupements Européens de Coopération Territoriale**

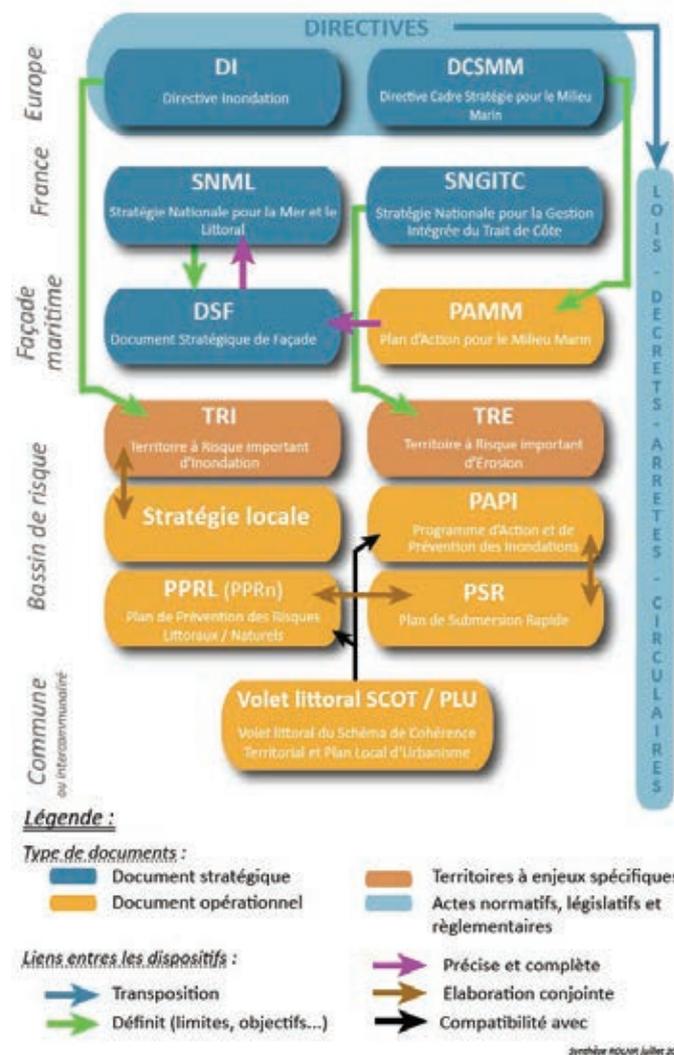
- Créés
- En cours de création

**Découpages administratifs**

- Fonds en couleur : exemple France et Italie
- Frontière
  - Espaces administratifs frontaliers
  - aplanée
  - Espaces administratifs non frontaliers

Source : Association Mission opérationnelle transfrontalière (MOT). URL : [http://www.espacefrontaliers.org/uploads/tx\\_tmswmotressources/map/Carre\\_MOT\\_territoires\\_2012.pdf](http://www.espacefrontaliers.org/uploads/tx_tmswmotressources/map/Carre_MOT_territoires_2012.pdf)

## 1h: Échelons territoriaux et documents d'aménagement : le cas de la gestion des risques littoraux



Source : Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP). [En ligne] URL : <http://www.rolnp.fr/rolnp/index.php/ressources-et-travaux/ressources/128-these-publications-etc/186-dispositifs-sur-les-risques-littoraux>. Mise à jour le 5 décembre 2014.

### Document 2 : Les géographes et le découpage de l'espace

#### 2a : Régions naturelles et noms de pays

Le choix des divisions qu'il convient d'adopter dans l'étude des différentes régions du globe dépend de la conception même qu'on a de la géographie. Les anciens géographes ne s'en préoccupaient guère : n'ayant d'autre prétention que de décrire, ils s'en tenaient généralement aux États ou aux provinces. Ceux du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle restèrent plus attachés que jamais aux divisions politiques ou administratives. Comment s'en étonner, puisqu'ils ne séparaient pas la géographie de l'histoire ? Mais à mesure qu'on a donné plus d'attention aux faits d'ordre physique, l'insuffisance des cadres traditionnels est apparue de plus en plus : la théorie des bassins fluviaux fut une première tentative pour trouver des divisions plus conformes à la réalité. L'étude du sol, du climat, de la végétation, de toutes ces causes qui se commandent et s'enchaînent, l'influence de plus en plus nettement aperçue des conditions physiques sur la vie matérielle de l'homme et, comme conséquence, sur les manifestations diverses de son activité, en montrant la nécessité d'expliquer les faits et non plus seulement de les constater, ont donné à la géographie une orientation nouvelle.

Les divisions politiques gardent, bien entendu, toute leur valeur (...). Mais qu'il s'agisse de considérer le territoire d'un État dans l'ensemble dont il n'est pas possible de le détacher, qu'il s'agisse d'étudier en détail l'une de ses parties, il faut nécessairement adopter les divisions qui se prêteront le mieux au classement et à l'interprétation des faits, c'est-à-dire les emprunter à la nature elle-même. Ces divisions sont les régions naturelles. L'expression est aujourd'hui couramment employée ; mais elle est prise souvent dans des sens

différents (...). Le problème se complique, dans nos pays de vieille civilisation de difficultés particulières. Des noms y sont restés attachés depuis des siècles à des régions qui n'ont jamais correspondu à des divisions politiques ou administratives. Ce sont les noms de pays. Il semble bien qu'ils désignent de véritables régions naturelles et l'on a pu dire qu'il suffisait de les recueillir avec soin pour retrouver du même coup les divisions rationnelles du sol que l'instinct populaire, devançant la science, aurait depuis longtemps aperçues. Mais à quoi reconnaître les noms de pays ? (...) toute région naturelle a-t-elle vraiment un nom de pays ?

Source : GALLOIS Lucien, 1908, *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne*. Paris : Colin, 1908, pp.1-3

## 2b : L'espace vécu

La notion d'« espace vécu » trouble les perspectives habituelles des géographes. L'espace, la région, les lieux ne peuvent plus être considérés tout à fait comme des réalités objectives que le géographe examine sous le regard froid de la science. La région est aussi, elle est peut-être même essentiellement une réalité vécue, c'est-à-dire perçue, ressentie, chargée de valeurs par les hommes. De là, l'angle sous lequel les géographes apprécient « normalement » les combinaisons régionales doit-il être lui-même réévalué. De nouvelles recherches s'intéressent ainsi particulièrement au « perçu » ou au « vécu », aux rapports psychologiques entre les hommes et lieux, révélateurs plus délicats, mais aussi plus fidèles, d'une réalité plus globale que celle qui est couramment prise en compte par une géographie dite « objective ». (...)

Les géographes français, depuis fort longtemps, s'intéressent à la psychologie des peuples. Les Valaques ou les Slovaques de de Martonne, les Cauchois de Sion, les Britanniques de Demangeon ne manquent pas de personnalité collective. Mais celle-ci est le plus souvent considérée pour elle-même, objet de curiosité ou de connaissance érudite au même titre que tout autre élément de la combinaison géographique. Les rapports psychologiques qui lient les hommes aux lieux ne sont abordés que d'une manière très rudimentaire par le « sentiment d'appartenance régionale », un des révélateurs permettant de distinguer et de délimiter les régions. Mais l'extrême pauvreté théorique de ce que masque le concept de « sentiment » et la préoccupation principale fixée sur la région et non sur l'homme interdisent tout approfondissement de l'« appartenance » qui eût pu être fécond (...). Ce n'est donc que depuis un très petit nombre d'années que de nouvelles perspectives sont ouvertes avec la notion « d'espace vécu » ou ses équivalents.

Source : FRÉMONT Armand, 1974, « Recherches sur l'espace vécu ». *L'Espace Géographique*, n° 3, pp. 231-232. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/doc/spgeo\\_0046-2497\\_1974\\_num\\_3\\_3\\_1491](http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_1491)

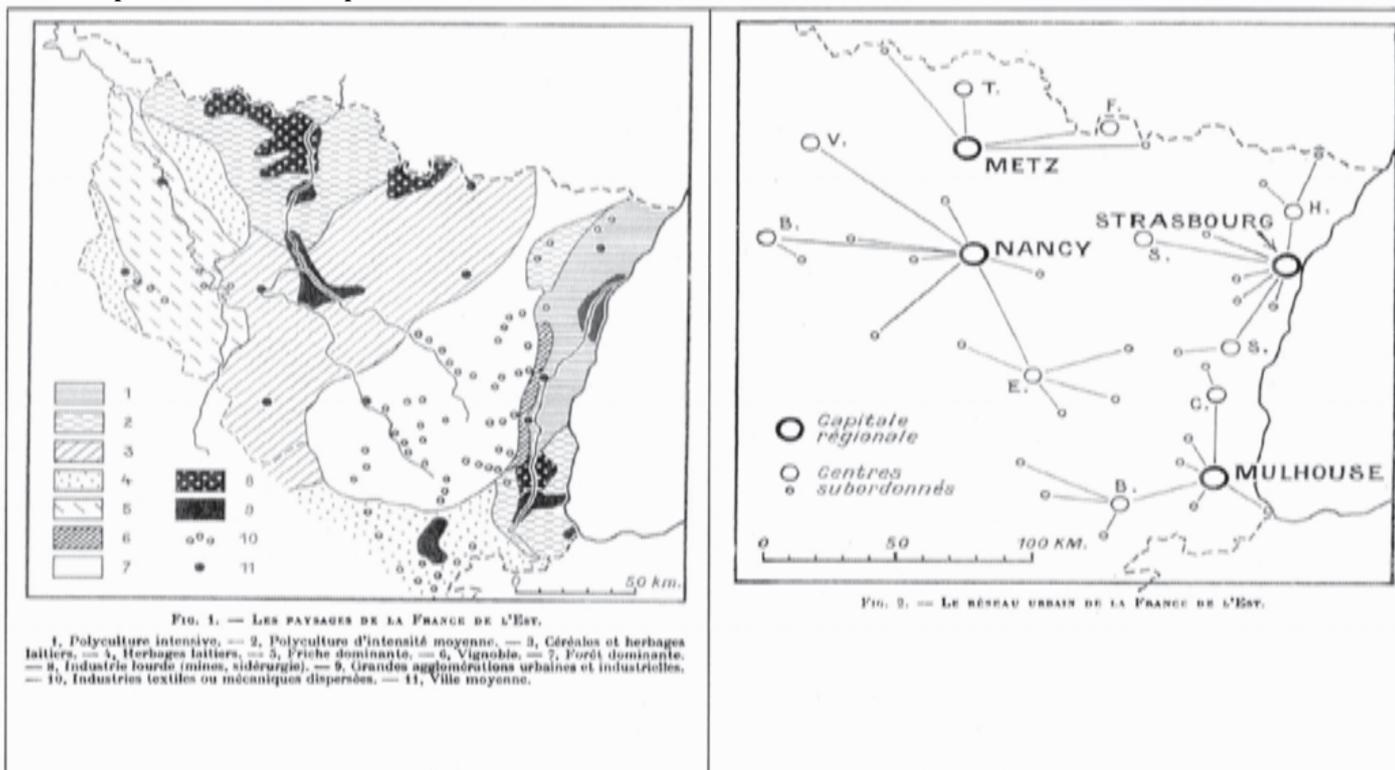
## 2c : L'espace fonctionnel

Il existe deux principes d'unité régionale. L'un repose sur un critère d'*uniformité*, c'est le paysage ; l'autre sur un critère de cohésion, sur l'action coordinatrice d'un centre. Les territoires individualisés de cette seconde manière se caractérisent moins par leur physionomie que par leur fonction. Nous parlerons d'espace *fonctionnel*.

Dès que l'on conçoit l'espace non plus comme une juxtaposition d'aires plus ou moins étendues, mais comme le champ d'action de flux de tous ordres, quantité de « structures » possibles se présentent à l'esprit. On peut prendre en considération successivement les forces les plus diverses : polarisation créée par une industrie « motrice » autour de laquelle gravitent des satellites (sous-traitants, industries similaires, industries dérivées) ; puissance d'attraction migratoire d'un centre urbain, que l'on peut mesurer à la fois en effectifs et en aires de recrutement ; liens créés par des relations commerciales, qui s'expriment en termes de marché d'un produit, d'arrière-pays d'un port (...).

Ces forces intéressent le géographe dans la mesure où elles se combinent pour se traduire dans une certaine organisation de l'espace. Or l'analyse montre qu'elles se nouent en certains *centres*, qui sont des foyers d'impulsion et qui modèlent une structure spatiale mouvante, mais saisissable à un moment donné. Dès 1910, Vidal de la Blache (...) avait montré que la France était en train d'acquérir des structures régionales nouvelles, qui s'articulaient sur un réseau de centres. (...) Ainsi fondé sur la vie de relations, l'espace fonctionnel s'exprime moins par des limites que par son centre et par les réseaux de tous ordres qui en émanent. L'analyse régionale ne s'appuie plus sur la découverte d'espaces uniformes, mais sur l'étude de la hiérarchie des centres, de la densité et de l'intensité des flux. Par le seul examen de la « centralité » des villes de l'Allemagne du Sud-Ouest, Christaller a retrouvé, dans cet espace relativement homogène, la disposition en quinconce et les zones d'influence hexagonales du schéma de Lösch. S'appuyant notamment sur une connaissance exceptionnelle de la circulation des capitaux, Jean Labasse a révélé les diverses polarisations qui font comprendre la structure de la région lyonnaise. En définissant la hiérarchie des centres urbains de l'Alsace et en établissant leurs zones d'influence, Michel Rochefort a donné la clé de l'organisation régionale de cette province.

Source : JUILLARD Étienne, 1962. « La région : essai de définition ». *Annales de Géographie*, tome 71, n°387, pp. 487-489. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/geo\\_0003-4010\\_1962\\_num\\_71\\_387\\_16260.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/geo_0003-4010_1962_num_71_387_16260.pdf)



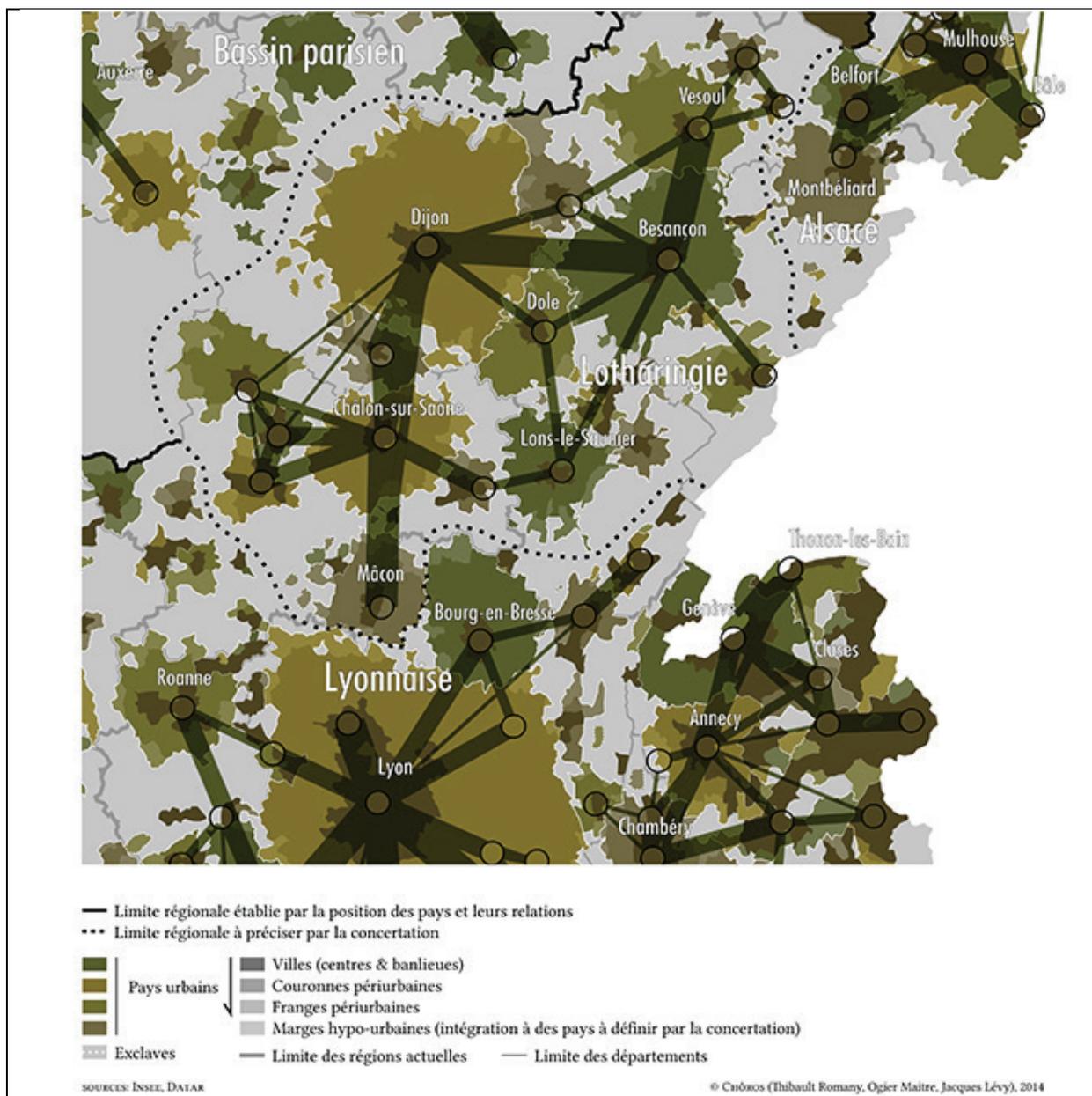
Source : JUILLARD, Étienne, 1962. « La région : essai de définition ». *Annales de Géographie*, tome 71, n°387, pp. 490-491. [En ligne]. URL : [http://www.persee.fr/docAsPDF/geo\\_0003-4010\\_1962\\_num\\_71\\_387\\_16260.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/geo_0003-4010_1962_num_71_387_16260.pdf)

## 2e : Une France recomposée : huit cents pays, dix régions

Notre point de départ était de privilégier une démarche *bottom-up*. Au lieu de nous référer aux maillages administratifs existants et de découper la France, de loin, à larges coups de ciseaux, nous avons adopté un principe simple : pour réorganiser les territoires politiques français autour de deux niveaux, local et régional, il faut partir du premier et faire émerger le second comme une constellation d'espaces locaux. (...)

À l'issue du processus, nous avons composé une carte des régions qui satisfait au double critère des ressources objectives et subjectives [figure ci-après]. Les ressources objectives reposent sur trois éléments : l'armature métropolitaine, clé du développement de la société créative et de l'intégration dans des espaces plus larges, européen et mondial ; les réseaux urbains, qui permettent la diffusion des logiques métropolitaines ; les autres activités productives (agriculture, industrie, tourisme, autres services). Les ressources subjectives sont celles qui résultent des identités, anciennes ou récentes, des habitants autour d'une mémoire et d'un projet et qui constituent une condition essentielle de l'orientation vers de nouveaux modèles de développement dont la société française a ardemment besoin. Ainsi, logiquement, les régions n'ont pas toutes la même taille, car elles sont le produit d'équilibres différenciés entre ressources objectives et subjectives. La Corse (300000 habitants) et le Bassin parisien (22,2 millions) sont tous deux légitimes, tous deux contemporains, tous deux utiles. Apparaissent alors dix régions solides, ancrées dans une histoire longue, de la Gaule romaine à la révolution industrielle et, simultanément, conçues pour aider les sociétés qui lui correspondent à inventer un avenir non encore écrit.

La France qui se dégage de cet exercice est à la fois plurielle, différenciée et profondément orientée, à toutes ses échelles, vers l'idée de l'égalité. Celle-ci est pensée non plus comme une déclaration formelle, mais comme un objectif volontaire, inséparable de la mobilisation des sociétés locales et régionales en faveur du développement et de la justice. Cela suppose une série de modifications institutionnelles permettant d'asseoir les compétences, les ressources et la légitimité démocratique des deux grands échelons ainsi créés. Outre la fin du cumul des mandats, la suppression des départements, l'élection au suffrage universel des assemblées et des exécutifs de pays, la redéfinition du rôle de la commune et la construction concertée d'un nouvel équilibre fiscal entre niveaux font certainement partie des réformes à venir.



Source : LÉVY Jacques, ROMANY Thibault & MAÎTRE Ogier. 2014. Laboratoire CHÔROS, École polytechnique fédérale de Lausanne, 2014. [En ligne]. URL : <http://choros.epfl.ch/cms/lang/fr/pid/116338>

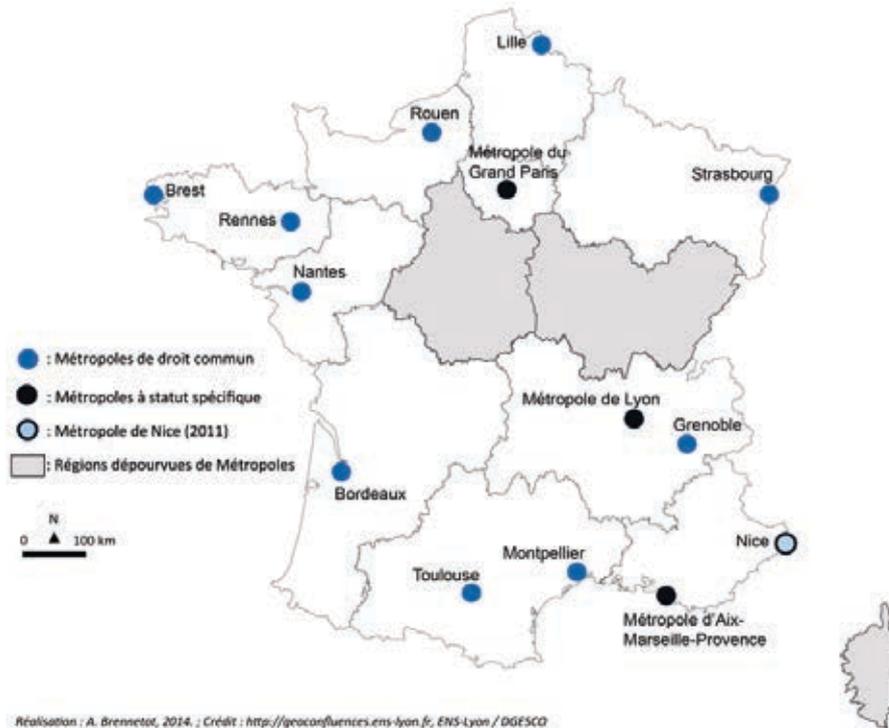
### Document 3 : Maillages territoriaux et dynamiques spatiales

#### 3a : Intercommunalité et « régimes urbains »

La principale thèse que l'on défend ici, est que la véritable surprise, et sans doute la grande innovation, issue de la loi de 1999 sur l'intercommunalité, n'est pas tant la création de communautés d'agglomération ou urbaines qui dotent le cœur des métropoles d'institutions gouvernementales fortes ou potentiellement fortes. La véritable surprise, c'est l'institutionnalisation d'un régime périurbain, assumant sa spécificité et vivant très largement de la mobilité (professionnelle et résidentielle) de ses habitants. Nos grandes villes vivent désormais la coexistence de deux régimes politiques : un régime central métropolitain et un régime périurbain. Ces deux régimes renvoient à des figures très différentes du pouvoir local et de l'exercice démocratique territorial. L'une suit plutôt le modèle national et en connaît toutes les contradictions, l'autre suit plutôt le modèle communautaire (au sens sociologique et non pas juridique) et en présente tous les intérêts et tous les risques.

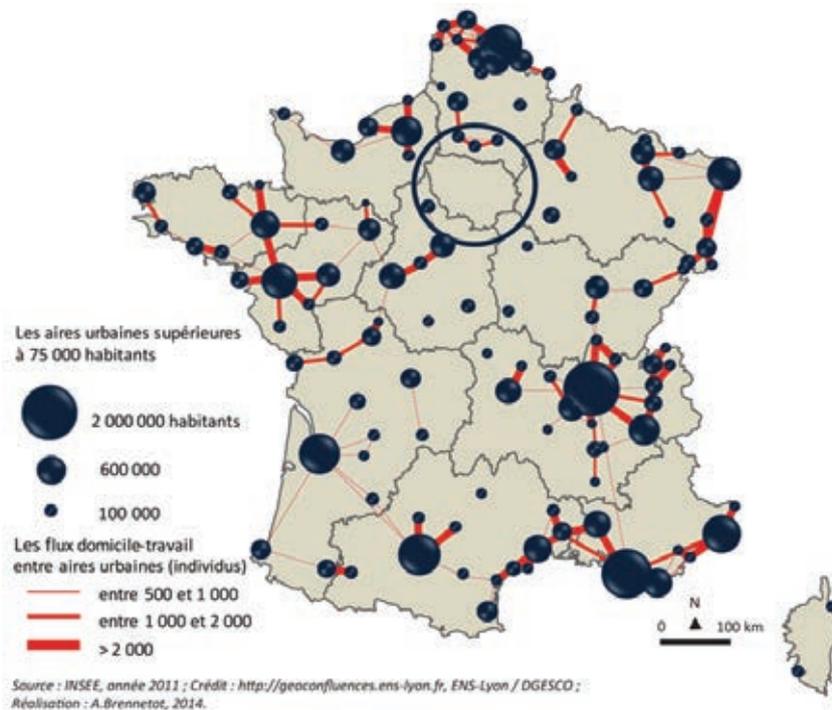
Source : ESTÈBE Philippe, 2008, *Gouverner la ville mobile*. Paris, PUF, pp. 6-7

### 3b : Les métropoles dans la nouvelle carte des régions françaises (2014-2016)



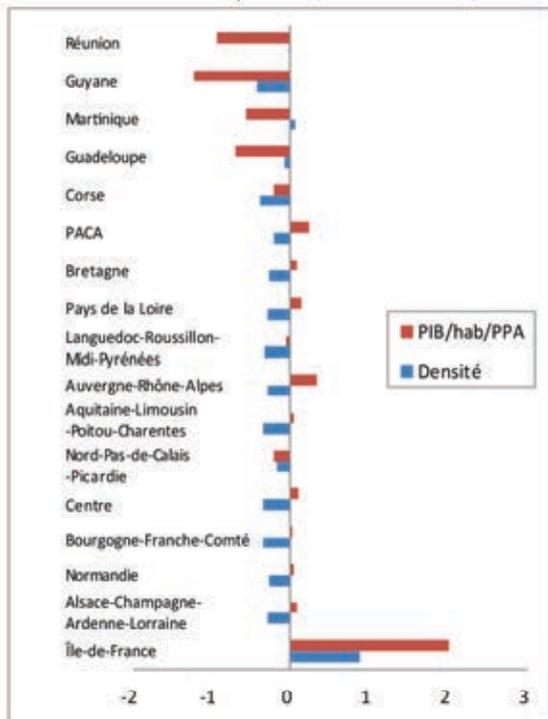
Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

### 3c : Les systèmes urbains des nouvelles régions françaises



Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

### 3d : Positionnement des nouvelles régions françaises au sein de l'Union Européenne

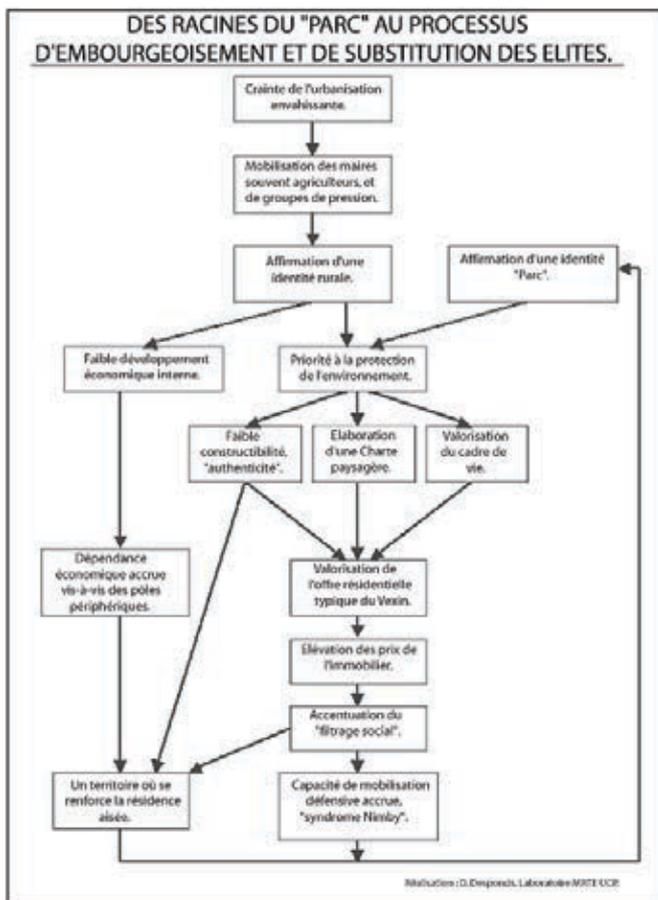


Source : ESPON Database, Eurostat 2008 ;  
 Crédit : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, ENS-Lyon / DGESCO ;  
 Réalisation : Sophie de Ruffray ; Adaptation : H. Parmentier, UMR 5600 EVS, ENS de Lyon

Note de lecture : les valeurs sont standardisées (0=Moyenne de l'Union européenne en 2008).

Source : BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015,  
 Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] :  
 URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>

### 3e : Les impacts d'un Parc Naturel Régional sur les évolutions sociodémographiques de son espace rural



Source : DESPONDS Didier, 2007, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions sociodémographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois* [En ligne], 202 | 2007/1, URL : <http://norois.revues.org/1620>

## Document 4 : Les maillages territoriaux en débats

### 4a : Paroles d'acteurs politiques

Notre État est un grand corps amaigri, sans muscles, sans chair, la peau collée sur les os, avec un cerveau trop lourd et un système nerveux engourdi. Cette allure de grand malade, c'est au département qu'il la doit... On ne pourra en France, parler de vie locale, tant que subsistera l'actuelle division administrative, son cadre et ses autorités. **Michel Debré**. *La Mort de l'État républicain*. Paris, 1947.

Ma conviction est qu'un jour, la France aura 4 ou 5000 communes au lieu des 36000 actuelles. Ma seule interrogation consiste à savoir à quel millénaire cette réforme aura lieu (...). En tous cas, tant que la France aura 36000 communes, elle restera empêtrée par un système certes sympathique du point de vue sociologique, mais de plus en plus inefficace administrativement et illusoire sur le plan de la démocratie locale (...). Mitterrand avait un point de vue qui avait une certaine logique et une grande poésie. Il disait : « Il y a 36 000 communes ? C'est très utile. Cela fait 500 000 conseillers municipaux sans compter ne l'oubliez pas les 500 000 autres qui auraient voulu l'être. Soit un million de citoyens qui s'intéressent aux affaires locales. Et vous voulez réduire cela à un quarteron de professionnels ? Vous êtes fou ». Et il me virait. **Pierre Joxe**, 1998.

Source : BENOIT Jean-Marc., BENOIT Philippe & PUCCI Daniel, 1998, *La France redécoupée*, Paris, Belin, p.73.

### 4b : Le redécoupage des cantons de 2013 vu par un élu

L'Assemblée nationale vient d'adopter en dernière lecture, avec seulement 26 voix d'avance, le projet de loi portant réforme des élections locales. Le Parti socialiste vient donc de faire adopter, seul contre le Sénat et l'ensemble des formations politiques représentées au Parlement, un gigantesque charcutage électoral qui va bouleverser le paysage institutionnel de notre pays. La moitié des 4000 cantons de France va être supprimée et la carte de tous les départements de France va être redécoupée, en dehors des limites des circonscriptions électorales et au mépris de deux siècles d'histoire (...).

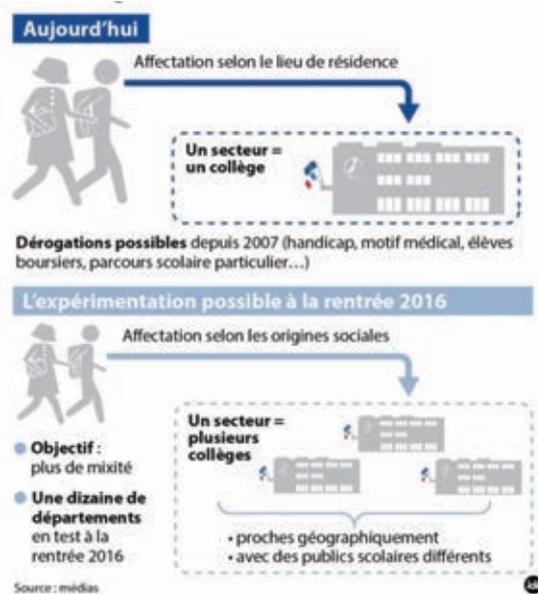
À la place des conseillers généraux, élus de proximité par excellence, notamment dans les territoires ruraux, les Français vont bientôt découvrir un « objet politique non identifié » : un « binôme », composé d'un homme et d'une femme, élus ensemble dans des cantons géants, mais « exerçant indépendamment leur mandat ». Que se passera-t-il lorsqu'un maire viendra voir l'un des deux élus du canton pour une demande de subvention et essuiera un refus? Il ira voir le second élu et sera peut-être mieux reçu... Autant dire que, derrière le faux nez de la parité, c'est le désordre de la gouvernance territoriale qui est organisé ! Surtout, à travers ce redécoupage qui se fera sur des bases démographiques, la majorité des conseillers départementaux (selon la nouvelle terminologie instaurée par la loi) viendra des zones urbaines. Ainsi, en Côte-d'Or, l'agglomération dijonnaise élira à elle seule plus de la moitié des élus départementaux. Cette réforme est extrêmement dangereuse, car elle oublie deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, les départements sont les derniers garants des solidarités entre les populations et entre les territoires. À ce titre, les Conseils Généraux sont les acteurs majeurs de l'aménagement des territoires. Si les élus proviennent des seules agglomérations, la tentation sera grande de mener une politique centrée sur les aires urbaines. Les routes secondaires, les collèges ruraux, l'aménagement numérique des campagnes risquent d'en faire les frais et le sentiment d'abandon des zones rurales et de la « France périphérique » ne fera que croître. La seconde erreur profonde de cette prime aux agglomérations, c'est qu'elle intervient au moment même où celles-ci récupèrent les compétences départementales sur leur territoire. Cela a été le cas à Lyon et la réforme de la décentralisation annoncée par le Gouvernement, qui renvoie la question des solidarités territoriales aux calendes grecques, ne fera qu'accélérer ce phénomène. En conséquence, les départements n'exerceront plus leurs compétences que hors agglomérations. Comment justifier alors que la majorité de leurs représentants soient des élus urbains ? Qui assurera demain la péréquation territoriale ? Qui assurera le nécessaire équilibre entre villes et campagnes ? (...)

**François Sauvadet** est député de Côte d'Or, Vice-Président du groupe UDI à l'Assemblée nationale, Président du Conseil Général de Côte d'Or et ancien ministre de la Fonction publique.

Source : Tribune publiée le 26 avril 2013 sur le site atlantico.fr.

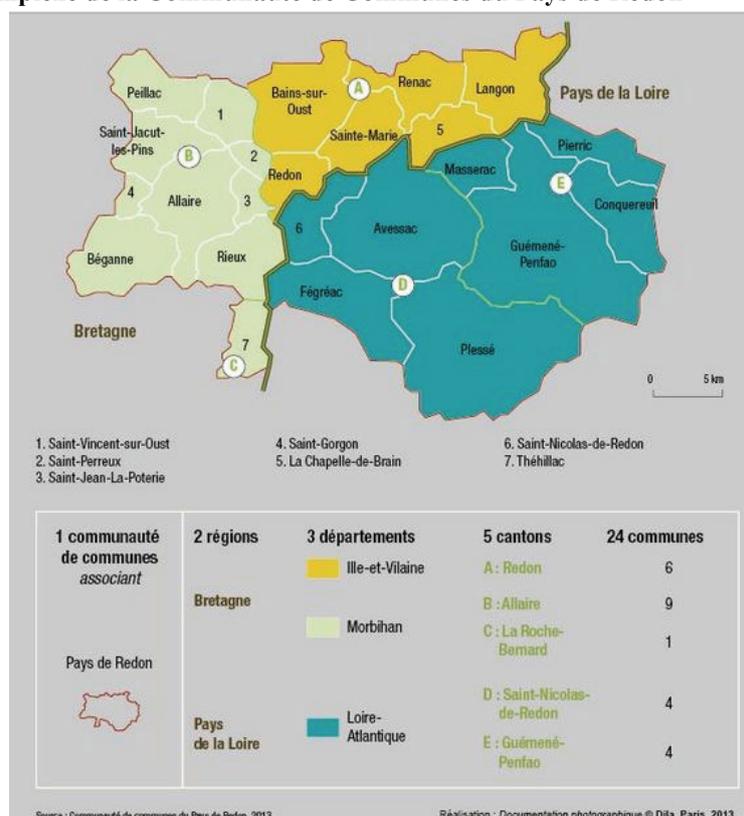
#### 4c : Une nouvelle carte scolaire pour les collèges ?

À la rentrée 2016, seuls quelques départements, comme le Bas-Rhin et le Gard, comptent tester le secteur multicollèges mis en avant par la ministre. Le Doubs, l'Eure-et-Loir et la Loire peut-être aussi. Mais pour 2016, la plupart privilégie d'autres approches. Paris, par exemple, corrige simplement des périmètres de recrutement dans plusieurs territoires - la limite entre les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, ainsi que les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> -, rectifiant l'affectation d'un bout de rue, d'un morceau de quartier, s'appuyant sur les nouveaux outils fournis par l'Éducation nationale. Et les secteurs multicollèges? Peut-être à la rentrée 2017... La Seine-Saint-Denis, elle, conjugue en priorité révision de la sectorisation face aux évolutions démographiques (par exemple à Clichy-sous-Bois) et nouvelle offre pédagogique. "Il faut surtout redonner envie aux familles de faire le choix du collège public de leur quartier", martèle Stéphane Troussel, le président (PS) du conseil départemental.



Sources : Journal «Midi Libre» - 19 octobre 2015 (schéma) ; Journal du Dimanche - 10 janvier 2016 (article).

#### 4 d : Le maillage complexe de la Communauté de Communes du Pays de Redon



Source : REGHEZZA-ZITT Magali, 2013, « La France, une géographie en mouvement », *La documentation photographique*, n°8096, Paris, La documentation française.

#### 4e : Réforme territoriale : avis de décès de l'interterritorialité ?

Qu'est-ce que le principe d'interterritorialité ? C'est la recherche de l'efficacité de l'action publique territoriale par la coordination, l'articulation, l'assemblage des territoires, tels qu'ils sont. Au contraire, la réforme territoriale telle qu'elle est aujourd'hui formulée en France propose de changer les territoires eux-mêmes : créations, suppressions, fusions, intégrations. La réforme territoriale en cours semble donc tourner le dos à l'interterritorialité. Mais est-ce bien certain ? (...).

Il n'y a pas d'un côté des politiques publiques qui seraient par nature interterritoriales, et de l'autre des politiques qu'on pourrait plus simplement continuer à concevoir, déployer et porter territoire par territoire, par eux-mêmes et pour eux-mêmes. À première vue, on est conduit à penser que les politiques de réseaux, à commencer par celle des transports et de la mobilité, relèvent plutôt de la première catégorie, puisque par principe la circulation s'affranchit des territoires, tandis que les politiques « de stocks » – par exemple, celle du logement – relèvent de la seconde, au nom de la proximité et de la solidarité interne. Mais en réalité, la dissociation des unes et des autres est la certitude de la mise en échec de toutes. En témoignent les politiques de l'environnement, dont l'efficacité est dans la gestion des ressources territoriales autant que dans la gouvernance des trames interterritoriales ; les politiques d'aménagement durable qui doivent articuler urbanisme, services et transport multimodal ; les politiques d'emploi–formation–insertion qui sont dans l'ajustement des offres locales et des parcours personnels, etc.

L'interterritorialité qu'une collectivité territoriale s'applique à elle-même, ou « interterritorialité du dedans », signifie qu'elle conçoit et arbitre ses politiques publiques en fonction des besoins de circulants-usagers qui n'y résident pas, tout autant qu'en fonction des besoins de ses habitants-électeurs (eux-mêmes « pris en charge » également par les services d'autres territoires). C'est une tout autre appréciation de la collectivité – en tant que fraction de société mobile – que la collectivité territoriale – en tant qu'institution cette fois – est alors conduite à accepter, pour exercer ses missions.

Le risque politique existe, tant que la citoyenneté n'est pas davantage interterritoriale, que l'habitant-électeur peut être tenté de sanctionner l'attention portée aux circulants-usagers dont il ne partage pas forcément tous les intérêts ou besoins, mais cette prise de risque est la condition pour que la république des territoires assume son rendez-vous avec la société mobile.

Source : BÉHAR Daniel, ESTÈBE Philippe & VANIER Martin, 2014, « Réforme territoriale : avis de décès de l'interterritorialité ? », *Métropolitiques*. 13 juin 2014. [En ligne]. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Reforme-territoriale-avis-de-deces.html>

#### 4f : Manifestation à Nantes pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne



Source : francetvinfo.fr, 19 avril 2014. Extrait de BRENNETOT Arnaud & DE RUFFRAY Sophie, 2015, Une nouvelle carte des régions françaises. [En ligne] : URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises>